

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS STABILISATION DE RIVE/TALUS

Requérant – Informations générales

- Propriétaire
- Représentant autorisé (joindre une procuration) www.bellechasse.ca/procuration
- Professionnel, nom de l'entreprise : _____
- Entrepreneur, nom de l'entreprise : _____
- Membre de la famille, indiquer le lien familial : _____

Requérant- Coordonnées

Prénom et nom		
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone (cellulaire)	Téléphone (autre)	
Adresse courriel		

Localisation des travaux

Nom du propriétaire (prénom et nom) :		
Nom du/des cours d'eau (si connu(s)) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Numéro du/des lots :		

Stabilisation de rive/talus et précisions sur les travaux

Description des travaux et exigences

Vous devez vous assurer de respecter les lois et règlements ainsi que les exigences suivantes :

Un ouvrage de stabilisation de rive/talus :

- Ne doit pas avoir pour effet de rehausser le terrain. L'ouvrage ne doit donc pas être plus haut que le terrain en place avant les travaux;
- Ne doit pas être situé dans une zone de mobilité du cours d'eau. On entend par zone de mobilité, un espace dans lequel le lit du cours d'eau peut se déplacer en raison de différents processus physiques, dont l'érosion et la sédimentation, et dont les limites sont établies conformément aux articles 46.0.2.1 à 46.0.2.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Ne doit pas dépasser une longueur de 130 mètres lorsque des phytotechnologies sont utilisées;
- Ne doit pas dépasser une longueur de 30 mètres ou de 5 fois la largeur du cours d'eau, selon ce qui est le plus restrictif, lorsque des matériaux inertes sont utilisés;
- Ne doit pas dépasser une longueur totale de 130 mètres lorsque les phytotechnologies et les matériaux inertes sont utilisés pour le même ouvrage, ni excéder les longueurs prévues ci-dessus;
- Sont considérés comme joints les ouvrages de stabilisation qui sont situés à moins de 2 mètres de distance l'un de l'autre, en considérant également les propriétés adjacentes;

Lorsqu'elle vise la construction d'un ouvrage de stabilisation de talus, incluant un enrochement avec des matériaux inertes, un avis, signé par une personne ayant les compétences dans le domaine doit être remis, démontrant que la méthode de stabilisation proposée est la technique la plus susceptible de redonner un caractère naturel au milieu, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens;

À noter que les projets de stabilisation avec gabions ou béton doivent être traités par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Par la suite, une demande de permis doit être déposée à la MRC de Bellechasse.

Stabilisation de rive/talus

Indiquer le système de mesure utilisé : métrique impérial

Type d'utilisation Agricole, Résidentielle, Commerciale/industrielle Autre (préciser) : _____

Indiquer nouvel aménagement remplacement modification/agrandissement

autre (préciser) _____

Stabilisation de rive/talus projetée :

Nom du cours d'eau (si connu) : _____

Largeur du lit du cours d'eau (littoral) à l'emplacement des travaux : _____

Phytotechnologies

Type d'ouvrage projeté (fascines, etc.) : _____

Dimensions de l'ouvrage projeté :

Longueur sur la rive : _____

Hauteur apparente sur la rive : _____

Largeur sur la rive (distance entre l'arrière en haut de l'ouvrage et l'avant en bas de l'ouvrage) : _____

Largeur sur le littoral : _____

Matériaux inertes

Type d'ouvrage projeté (pierres, etc.) : _____

Dimensions de l'ouvrage projeté :

Longueur sur la rive : _____

Hauteur apparente sur la rive : _____

Largeur sur la rive (distance entre l'arrière en haut de l'ouvrage et l'avant en bas de l'ouvrage) : _____

Largeur sur le littoral : _____

Stabilisation de rive/talus existante/à conserver :

Y a-t-il un ouvrage de stabilisation existant qui est à conserver sur la propriété?

Oui Non

Si oui, Quel est le type d'ouvrage existant?

Phytotechnologies, préciser le type : _____

Longueur de l'ouvrage à conserver : _____

Matériaux inertes, préciser le type (pierre, etc.) : _____

Longueur de l'ouvrage à conserver : _____

Distance entre l'ouvrage de protection projeté et l'ouvrage de protection existant qui est à conserver : _____

Stabilisation de rive/talus versus les ouvrages de stabilisation sur les propriétés adjacentes :

Y a-t-il un ouvrage de stabilisation adjacent à l'ouvrage projeté, sur une propriété voisine?

Oui Non

Si oui, Quel est le type d'ouvrage existant?

Phytotechnologies, préciser le type : _____

Matériaux inertes, préciser le type (pierre, etc.) : _____

Distance entre l'ouvrage de protection projeté et celui sur la propriété voisine du côté amont : _____

Distance entre l'ouvrage de protection projeté et celui sur la propriété voisine du côté aval : _____

Superficies affectées par l'activité visée :

Littoral : _____

Rive : _____

Localiser sur une carte les travaux projetés (ouvrage de stabilisation, lieu de passage de la machinerie, coupe de végétation nécessaire, plantations, etc.), les ouvrages de stabilisation à conserver et à enlever sur la propriété, ainsi que les ouvrages de stabilisation sur les propriétés adjacentes. www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau

Description plus détaillée des travaux / de l'activité projetée;

Réalisation des travaux

Date des travaux : _____	Valeur des travaux : _____
Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> REQUÉRANT NOM : _____
	<input type="checkbox"/> ENTREPRENEUR NOM : _____ #RBQ : _____ NOM DU REPRÉSENTANT : _____
	NUMÉRO DE CELLULAIRE : _____ COURRIEL : _____ ADRESSE COMPLÈTE : _____ _____

Localisation des travaux/activités sur la carte et calcul des superficies

Localisation :

Chacune des interventions doit être localisée sur une carte.

Localiser à l'aide des outils de la carte présente sur le site internet de la MRC ou sur une autre carte, les travaux projetés. Lien pour accéder à la carte de la MRC : www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau

Cette carte doit montrer en plus des travaux projetés, les milieux hydriques et humides.

Le requérant ne doit pas seulement se fier à la carte fournie par la MRC mais doit vérifier sur place et au besoin identifier les milieux hydriques et humides qui peuvent ne pas apparaître sur la carte.

Utiliser les services d'un professionnel pour localiser les milieux hydriques et humides si nécessaire.

Superficies :

Vous pouvez calculer les superficies affectées par les travaux en utilisant la même carte : www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau

Dépôt de la demande

Une demande de permis en ligne peut être déposée à partir du site internet de la MRC avec les documents requis. Elle peut aussi être déposée aux bureaux administratifs de la MRC ou par la poste.

Les documents suivants doivent être remis pour l'analyse de la demande :

- Formulaire de demande de permis/certificat complété et signé.
- Le plan localisant les travaux avec l'indication des milieux hydriques et humides. Une carte avec la matrice graphique peut être utilisée à partir du site internet de la MRC. www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau
- Dépendant des travaux projetés, pour respecter la loi sur les ingénieurs, des documents d'un ingénieur peuvent être demandés pour l'analyse de la demande.
- Procuration signée par le propriétaire doit être remise lorsque requis.
- Déclaration du requérant signé (à la section suivante).
- Des photographies prises avant et après les travaux peuvent être demandées. Les photographies d'avant les travaux peuvent être remises au même moment que la demande, ce qui facilite l'analyse de la demande.

Il est possible que d'autres documents soient demandés à la suite de la réception de la demande.

Votre demande de permis sera traitée une fois que tous les documents requis et nécessaires nous auront été fournis.

Vous devez également signer et dater la page suivante.

Signature : _____

Date : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

J'atteste/je déclare que :

1. L'activité que je souhaite réaliser n'est pas visée par l'article 3 suivant du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations.

Article 3.

Le présent règlement ne s'applique pas aux activités suivantes:

- 1° aux activités réalisées par un ministère ou un organisme public;
 - 2° aux activités réalisées conformément à une ordonnance émise en vertu de la Loi ou à un avis d'exécution émis en vertu de la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages (chapitre M-11.6);
 - 3° à la construction et à l'entretien d'une installation de gestion et de traitement des eaux usées domestiques visée par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22);
 - 4° aux activités encadrées par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r. 0.01), à l'exception: a) de la construction, de l'élargissement et du redressement d'une route dont la gestion relève du ministre responsable de la Loi sur la voirie (chapitre V-9) et qui est classée autoroute, route nationale, route régionale ou route collectrice; b) de la construction, de l'amélioration et de la réfection d'un chemin ou d'une route qui longe un lac ou un cours d'eau en empiétant sur son lit ou son écotone riverain au sens de l'article 2 de ce règlement;
 - 5° aux activités réalisées dans un milieu naturel ou un territoire désigné en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), lorsque ces activités font l'objet d'une autorisation en vertu de cette loi;
 - 6° aux activités réalisées dans un refuge faunique visées par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1);
 - 7° aux activités réalisées dans l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable qui est identifié en vertu de l'article 11 ou 12 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01), lorsque ces activités font l'objet d'une autorisation en vertu de cette loi ou en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
 - 8° aux activités impliquant l'utilisation de pesticides visées par le Code de gestion des pesticides (chapitre P-9.3, r. 1) et par le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (chapitre P-9.3, r. 2).
2. Les conditions applicables à l'activité en vertu Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations seront respectées lors de la réalisation des travaux.
 3. J'ai effectué une vérification du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, et je confirme que les travaux que je souhaite réaliser sont exemptés d'une autorisation ministérielle en vertu de la Loi, selon l'article ____ (*indiquer le numéro de l'article si les travaux sont exemptés*) du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement applicable à ma situation.
 4. Tous les renseignements transmis sont exacts et complets et je me conformerai aux dispositions des lois et règlements en vigueur.
 5. Qu'en tant que titulaire d'un permis ou d'un certificat délivré, je suis tenu de m'assurer que les travaux sont réalisés à l'intérieur du délai du permis. À défaut, le permis/certificat est annulé de plein droit.
 6. Qu'en tant que titulaire d'un permis ou d'un certificat délivré, je suis tenu de m'assurer que la réalisation de mon activité est conforme à toutes lois ou à tous autres règlements, notamment en obtenant toute autre autorisation requise.

Déclarant :

Prénom, Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

CONFORMITÉ À LA LOI 25

En soumettant ce formulaire, vous consentez à ce que la MRC de Bellechasse collecte et utilise les renseignements personnels fournis aux fins de traitement de votre demande. Vos données pourraient être communiquées à notre plate-forme de gestion Monday et pourraient être conservées à l'extérieur du Québec.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de votre consentement en contactant notre responsable de la protection des renseignements personnels à abeaudoin@bellechasse.ca. Pour plus de détails, consultez notre politique de confidentialité : www.bellechasse.ca/confidentialite/